

VEGEBACT

HYPOCHLORITE DE SODIUM à 8,7 ° CHLOROMÉTRIQUE
Pour USAGES PROFESSIONNELS.

PRINCIPAUX ÉLÉMENTS DE COMPOSITION

. Hypochlorite de sodium à 8,7 ° chlorométrique.

. Éléments de composition autorisés par l'arrêté du 8 septembre 1999 relatif aux produits de nettoyage des surfaces et objets pouvant entrer au contact de denrées alimentaires, produits et boissons de l'homme et des animaux.

CARACTÉRISTIQUES PHYSIQUES

. ÉTAT PHYSIQUE	: Liquide
. MASSE VOLUMIQUE	: 1030 g/l +/- 20 g/l
. RÉACTION CHIMIQUE	: Alcaline
. ASPECT	: Limpide de couleur jaune
. ODEUR	: Caractéristique de chlore
. Titre de chlore actif à l'emballage	: 29,2 g/l
. Titre degré chlorométrique à l'emballage	: 8,7 °cl

PROPRIÉTÉS PRINCIPALES

. Miscible dans l'eau en toutes proportions.

. Non moussant, se rince facilement.

. Le degré chlorométrique est le nombre de litres de chlore susceptibles d'être dégagé par 1 litre de solution sous l'action d'un acide à la température de 0 °c et la pression de 1 bar.

. Un degré chlorométrique correspond à 3.17 g/l soit 0,31 % de chlore actif pour une solution de densité moyenne égale à 1.004.

L'utilisation du VEGEBACT a été admise pour la désinfection des légumes sous réserve que :

- la quantité d'hypochlorite de sodium employée ne dépasse pas 120 mg/l (soit environ 160 ml de VEGEBACT pour un bain de 50 litres)
- la durée de séjour dans l'eau ne dépasse pas une vingtaine de minutes ;
- l'opération de désinfection soit précédée d'un lavage et suivie d'un rinçage à l'eau potable et d'un égouttage ;
- le traitement ne nuit pas aux qualités organoleptiques des produits, notamment en leur conférant une saveur suspecte.

La mise en oeuvre de cette pratique de désinfection peut être effectuée dans le secteur de la production ou de la restauration (BID 1994, no 6, p. 7, no 94-210).

Révision n° 1 – HJMJ - 209146

MODES ET DOSES D'EMPLOI

. Diluer dans l' eau à la concentration souhaitée.

. Pour une meilleure efficacité, diluer dans une eau propre et potable dans un récipient en plastique propre parfaitement identifié.

. Ne pas conserver longtemps les dilutions, il est souhaitable d' effectuer la dilution à l' eau au dernier moment.

RECOMMANDATIONS

Préparation **non soumise** à l'étiquetage de nocivité toxicité d'après directive européenne en vigueur :

- la classification de cette préparation a été exécutée conformément à la directive dite « Toutes Préparations » 1999/45/CE et de ses adaptations.
- a aussi été pris en compte la directive 2004/73/CEE portant 29^{ème} adaptation à la directive 67/548/CEE (Substances dangereuses).
- Cette préparation n'est pas dangereuse pour la santé par la directive 1999/45CE.

PRÉCAUTIONS et CONTRE INDICATION :

. Ne pas mélanger avec un autre produit ou avec nettoyants de caractère acide.

. Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec de l' eau.

. Éviter le contact avec les yeux.

. Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.

. Ne pas utiliser sur alliages légers, étamés, galvanisés ou surfaces sensibles aux produits alcalins.

. Dans la cas de surfaces fragiles, sensibles aux agents oxydants forts, faire un essai dans un endroit caché afin d'observer compatibilité et concentration de la solution de nettoyage avec le support.

. **Lors de l'application, protéger plantes, végétaux, surfaces sensibles, satinées à proximité.**

. Conserver à l'abri du soleil dans un endroit tempéré.

. Refermer l'emballage après chaque utilisation.

. En cas de rejets importants, se conformer à la réglementation en vigueur.

Toujours effectuer au préalable, un essai avec la surface à traiter pour déterminer compatibilité et temps de contact appropriés.

Extrait conditions de vente :

Les conditions et durées de stockage peuvent modifier dans le temps les caractéristiques initiales des produits conditionnés, ainsi la Date Limite d'Utilisation **Optimale** Conseillée (D.L.U.O.C.) est de un an. En conséquence, l'échange ou le remplacement de tout produit au-delà de cette DLUOC de un an ne pourra être effectué, le numéro de lot ou bon de livraison permettant la traçabilité.

NOTA : Les indications mentionnées sur cette fiche sont communiquées à titre d'information. En raison des nombreux facteurs pouvant affecter les résultats, tous les produits sont vendus avec la réserve que les utilisateurs professionnels feront leurs propres essais pour déterminer la convenance de ces produits pour leur usage particulier. Limite de garantie n'excédant pas le remplacement d'un produit reconnu défectueux. Fiche de sécurité sur simple demande selon décret 87200 du 27.03.1987 mis en vigueur au 01.01.1988.



Angle des rues Simonin et Claude
B.P. 1769 - 98845 NOUMEA
Tel / Fax : 26 36 76
E-mail : t-pac@t-pac.nc
NOUVELLE CALEDONIE

**MATERIELS ET PRODUITS INDUSTRIELS • DE MAINTENANCE ET D'HYGIENE
SOLUTIONS ANTI-POLLUTION MARITIME ET TERRESTRE**